

**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE
D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
BUVETTE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-
GERMAIN-DES-FOSSÉS**

(art. L. 2122-1 et suivants CGPPP)

Publié le	15 mai 2019
Durée de mise en ligne de l'avis	13 jours
Date limite de réception des offres	27 mai 2019 à 12h00
Objet de l'occupation	Local de la buvette de la piscine communautaire de Saint-Germain-des-Fossés
Lieu	Département : Allier Commune : Saint-Germain-des-Fossés (03260) Adresse : Allée des Sports
Activité	buvette, snack, saladerie, sandwicherie, glacier.
Caractéristiques essentielles	<u>Installations mises à disposition :</u> - local « buvette » de la piscine communautaire de Saint-Germain-des-Fossés et terrasse attenante. <u>Périodes d'exploitation :</u> - les week-ends à compter du 1 ^{er} juin 2019 et tous les jours à compter du 1 ^{er} juillet 2019 jusqu'au 1 ^{er} septembre 2019 inclus (aux heures d'ouverture au public de la piscine).
Type d'autorisation délivrée/ Durée/Redevance	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels. <u>Redevance</u> : 300 € nets de charges pour la saison. <u>Charges supportées par l'occupant</u> : -entretien des équipements et du matériel mis à disposition (tables, chaises...) <u>Engagements de l'Exploitant</u> :

	<p>- engagement pendant toute la durée de la convention à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires existantes ou à venir et notamment à veiller scrupuleusement au respect de la législation en matière de sécurité alimentaire et sanitaire ainsi qu'en matière de sécurité des personnes.</p> <p>- engagement à respecter et faire respecter les consignes particulières de sécurité applicables dans l'enceinte de la piscine de Saint-Germain-des-Fossés (notamment le Règlement intérieur) ainsi que les consignes données par le Directeur du site.</p> <p>L'Exploitant fera son affaire, en outre, de l'obtention des licence(s), agrément(s) et autorisation(s) nécessaires à son activité.</p> <p>La rémunération de l'exploitant provient uniquement des ressources tirées de l'exploitation de la buvette.</p>
<p>Conditions générales d'attribution</p>	<p>Les candidats intéressés devront remettre leurs propositions avant la date limite fixée au 27 mai 2019.</p> <p>Les propositions comporteront un dossier de candidature présentant diverses informations notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets de prestations, - le CV, les éventuels agréments et qualifications, - l'organisation projetée : moyens matériels et humains spécifiquement affectés à l'activité, - un justificatif du statut juridique : extrait Kbis de moins de 3 mois si existant, attestation d'assurances Responsabilité Civile.
<p>Documents de consultation</p>	<p>Liste des matériels mis à disposition</p> <p>Plan du site</p> <p>Les documents de consultation seront demandés par mail et seront remis par mail via l'adresse suivante : g.mazzeo@vichy-communaute.fr</p>
<p>Dépôt des candidatures</p>	<p>Les propositions seront remises au format dématérialisé: g.mazzeo@vichy-communaute.fr</p> <p>Ou en format papier</p>

	Par courrier (date de réception du courrier faisant foi) à l'adresse suivante : VICHY COMMUNAUTE <i>Service DAJPF (Patrimoine)</i> 9 Place Charles de Gaulle CS92956 03209 VICHY Cedex
Service à contacter pour tout renseignement et/ou l'organisation d'une visite	VICHY COMMUNAUTE <i>Service DAJPF (Patrimoine)</i> g.mazzeo@vichy-communaute.fr 04 70 96 57 00